



**Commission de Suivi de Site
de la société De SANGOSSE
à Marquion**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion mardi 30 mars 2021 - 15h30

Présidée par : M. Franck BERTHEZ, Chef du Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Lieu : En ligne

Objet : CSS de la société De SANGOSSE à Marquion

Rédacteur : Jérôme HERBAUT-DEQUIDT

Téléphone : 03 21 63 69 37

PJ: liste des participants + Glossaire

I) Objet de la réunion

Présentation du rapport d'activité 2020. Ce document a été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS.

M. Franck BERTHEZ fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

II) **Présentation effectuée par M.PROUZET, responsable HSE du groupe (suivi de 14 sites dont celui de Marquion)**

- Chiffres clés du groupe
- Bilan annuel suivant l'article D125-34 du code de l'environnement
 - les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts ;
 - le bilan du système de gestion de sécurité ;
 - les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation ;
 - les comptes rendus des exercices d'alerte ;
 - le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques ;
 - la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet.

L'exploitant précise que le COVID n'a pas eu d'impact particulier sur l'entreprise.

Echanges :

Pas de question de la part des membres de la Commission de Suivi de Site.

Hélène COPIN (DREAL HDF) explique qu'une réunion annuelle SEVESO est organisée le 16 avril prochain et que, dans ce cadre, une explication sur la démarche régionale retenue concernant les prélèvements environnementaux en cas de sinistre sera exposée. Des arrêtés-type sont en cours d'élaboration et dans les trois mois à compter de la date de signature desdits arrêtés, une demande de liste des substances susceptibles d'être émises par les sites en cas de sinistre sera formulée. Les exploitants devront également contracter avec un laboratoire afin d'être en mesure de procéder à la prise d'échantillons conservatoires. L'arrêté Ministériel du 26 mai 2014 qui concerne les sites SEVESO a été modifié dans ce sens mais également sur d'autres aspects (voir plus précisément les annexes IV et V).

Tout ceci découle de l'accident survenu sur le site Lubrizol le 26/09/2019.

Elle ajoute qu'une visite annuelle est prévue sur le site cette année, et qu'en 2020, une visite sur les thèmes de l'efficacité du système d'extinction vis-à-vis de l'extinction de liquides inflammables (en tant que suites de l'inspection de 2019) ainsi que sur la gestion des situations d'urgences a été réalisée.

A noter également que l'arrêté préfectoral qui a été pris pour le site en date du 10/07/2020 est celui du donner acte de son étude de dangers.

Dans le cadre de la crise sanitaire, depuis mi-mars, un point de situation est demandé aux exploitants pour savoir s'il y avait des soucis chez eux.

Dans le cadre de l'UD de l'Artois, du fait du placement du département en vigilance renforcée, un point de situation hebdomadaire a été demandé même s'il n'y avait pas d'évolution significative.

Le SDIS62 a également tenu à signaler que sa participation aux exercices POI allait reprendre et qu'il se tenait à la disposition des établissements pour les planifier.

Le S3PI de l'Artois indique que la prochaine campagne d'Information des Populations sur les Risques Industriels Majeurs sera déployée courant 2022.

Pour le Préfet,

Le Chef de Bureau délégué,



Franck BERTHEZ

Liste des participants :

Etat

Franck BERTHEZ, préfecture du Pas-de-Calais

Hélène COPIN, Inspecteur des Installations Classées, DREAL HDF, UD de l'Artois

Lieutenant THERNISIEN, SDIS 62

Laurent LATURELLE, DDTM62

Exploitant

Sébastien PROUZET, Responsable QSE DE SANGOSSE

Dany CAPLIER, DE SANGOSSE MARQUION

Salariés

Pas de représentant

Collectivités Territoriales

Pas de représentant

Associations et riverains

Pas de représentant

Etaient aussi présents, Agathe Noury et Jérôme HERBAUT-DEQUIDT pour le S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE

SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

HSE (Hygiène Sécurité Environnement)

POI (Plan d'Opération Interne)

EIPS (Equipement important pour la Sécurité)

RIA (Robinet d'Incendie Armé)

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

IPS (Incendie Protection Sécurité)